



MUNICIPALITE

Préavis 2016 – 2021 / N° 26

**Demande d'un crédit de construction pour la mise en séparatif
et le remplacement de services dans le secteur de la rue du Temple**

Rolle, le 22 janvier 2018

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le crédit de construction de Fr. 3'035'500.— TTC proposé par le présent préavis que la Municipalité a l'avantage de vous soumettre a pour objectif :

- le remplacement des collecteurs et des services sous la rue du Temple, entre la Grand-Rue et l'amont du carrefour avec la promenade des Grandes-Buttes ;
- la mise en séparatif et la pose des services sur le tronçon entre la rue du Temple et la ruelle des Ministres.

Ces travaux sont rendus nécessaires par la mise en vigueur du Plan de Quartier (ci-après PQ) Grandes-Buttes / Jardins intervenue le 9 novembre 2016 et par la délivrance du permis de construire pour le bâtiment sur les parcelles N°s 610 et 563 délivré en date du 6 décembre 2017.

1.	PREAMBULE
-----------	------------------

Le présent préavis couvre l'ensemble des travaux dans le secteur de la rue du Temple / PQ Grandes-Buttes / Jardins afin de permettre, entre autres et dans un 1^{er} temps, la construction et le raccordement du bâtiment sur les parcelles N°s 610 et 563. Ce préavis permettra l'adaptation du diamètre des collecteurs, principalement du réseau des eaux claires (ci-après EC) aux nouvelles normes en vigueur en termes d'intensité de pluie. Il prévoit également le remplacement de tous les services communaux (gaz et éclairage public), celui de l'eau potable, l'adaptation du réseau électrique de la Romande Energie et du réseau Swisscom.

Pour le tronçon entre la rue du Temple et la ruelle des Ministres, le crédit sollicité permettra la mise en séparatif de ces secteurs et surtout le raccordement du futur réseau de collecteurs qui devrait être construit sous la rue des Jardins lorsque des projets se développeront dans cette zone. Il comprend également la pose d'une conduite communale de gaz, afin de permettre le bouclage « rue du Temple et rue des Jardins », ainsi que l'installation d'une conduite d'eau potable du SIDERE.

Toutefois, ce préavis ne comprend pas le réaménagement de la rue du Temple. Ce dernier est en cours d'examen auprès des Services cantonaux, après différentes études menées par la Commune, et fera l'objet d'un prochain préavis auprès du Conseil communal.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le PQ Grandes-Buttes / Jardins, validé par le Conseil communal le 21 juin 2016 et mis en vigueur le 9 novembre 2016, permet la construction de plusieurs bâtiments et une densification de la zone comprise entre la rue du Temple et l'avenue des Poiriers. Le Service du Développement territorial (SDT), dans son rapport de synthèse d'examen préalable du 16 décembre 2014 stipulait, au point 3.2 : « *En l'état, la planification n'est pas conforme à l'art. 19 LAT et les nouveaux collecteurs, suffisamment dimensionnés, en système séparatif, prévus dans les mesures du PGEE, devront être réalisés avant la délivrance du premier permis de construire* ».

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (ci-après PGEE), fiche A 4.4, identifie les travaux qui devraient être réalisés en termes d'adaptation du réseau des collecteurs sous la rue des Jardins, la rue du Temple et la route des Quatre-Communes.

Après l'entrée en vigueur du PQ Grandes-Buttes / Jardins, des études ont été menées afin d'adapter, dans ce secteur, les services communaux.

Concernant le réaménagement de la rue du Temple, une étude a été menée par un bureau spécialisé. Elle a abouti à un projet, validé par la Municipalité, qui est actuellement en consultation auprès des Services cantonaux avant mise à l'enquête. Ce réaménagement prévoit la mise en place d'une zone de rencontre dans la partie inférieure de la rue du Temple, entre la Grand-Rue et la rue du Nord. Après la validation des différentes étapes légales (examen préalable et mise à l'enquête), le préavis pour la réalisation de ce réaménagement sera soumis à l'approbation du Conseil communal. Ce réaménagement sera réalisé à la fin de la construction du nouveau bâtiment de la rue du Temple.

A contrario, le remplacement (ou l'adaptation) des différents services, sous la rue du Temple et entre cette dernière et la ruelle des Ministres, est planifié avant la construction du bâtiment dans le but de permettre, à terme, le raccordement du bâtiment et sa mise en service ; ceci afin d'éviter un chevauchement des travaux.

2.1 Système d'évacuation des eaux

Actuellement, dans la rue du Temple, le réseau de collecteurs est un système séparatif qui ne respecte plus les normes actuelles de dimensionnement du réseau d'évacuation des eaux claires (EC). Il doit impérativement être adapté aux nouvelles normes en vigueur, ce qui permettra le développement à terme du PQ Grandes-Buttes / Jardins et du secteur à l'amont des voies CFF. D'autre part, le collecteur des EU ne peut être conservé en l'état, car des travaux conséquents devront être entrepris afin de le rendre étanche.

Dans le quartier de la ruelle des Jardins, le système d'évacuation des eaux est actuellement en « unitaire ». Ce collecteur communal, d'un diamètre de 250 mm, rejoint le collecteur d'eaux usées dans la rue du Temple. Là aussi, ce dernier doit impérativement être remplacé et adapté en termes de capacité ; et un collecteur d'EC doit être posé pour permettre la mise en séparatif de ce secteur et pouvoir accueillir de nouvelles constructions de long de la rue des Jardins. Le dimensionnement des réseaux de canalisations des eaux pluviales en milieu urbain, caractérisé par des surfaces fortement imperméables, est effectué sur la base d'une pluie de type « orage » caractérisée par une forte intensité pour une durée totale relativement courte.

La vérification de la capacité des ouvrages se fait avec le temps de retour $T = 5$ ans et avec un pas de temps de 8 minutes. L'intensité maximale s'élève à 104 mm/h (290 l/s par hectare).

En parallèle avec ces travaux, les bâtiments riverains seront raccordés en système séparatif.

2.2 Réseau de gaz

Sur les deux tronçons considérés (rue du Temple et ruelle des Ministres), une nouvelle conduite de distribution de gaz sera mise en place. Les raccordements existants seront remplacés sur le domaine public.

Sur le tronçon de la rue du Temple, une 2^e conduite de gaz, dite de moyenne pression, sera posée. Cette dernière, à terme, devra permettre la réalisation d'un bouclage se situant à l'aval de l'autoroute, entre les conduites existantes qui alimentent A-One Center. Celles-ci, dans le futur, alimenteront le quartier Gare Nord – Schenk permettant ainsi de sécuriser l'alimentation en gaz pour les consommateurs rollois.

2.3 Eclairage public

L'éclairage public existant sur la rue du Temple sera entièrement remplacé et adapté au plan lumière en vigueur. Par ailleurs, sous le parc Veyrassat, un éclairage public le long du cheminement piétonnier sera mis en place, entre la place du Marché et la ruelle des Ministres. Il sera également procédé au remplacement des luminaires existants entre la Grand-Rue et la rue des Jardins.

2.4 Services tiers

Le SIDERE procèdera au remplacement de ces différentes conduites sur les deux tronçons de travaux prévus, ceci en parallèle avec les conduites de gaz. De leur côté, pour les autres services, Romande Energie, Cablecom et Swisscom effectueront à leurs frais de minimes travaux d'adaptation et de remplacements ponctuels. Les coûts induits par ces travaux ne sont par conséquent pas compris dans le présent préavis.

3.	DESCRIPTIF DES TRAVAUX
-----------	-------------------------------

3.1 Rue du Temple

3.1.1 Collecteurs EC/EU

Les amorces des collecteurs EC/EU exécutées dans le cadre des travaux de la Grand-Rue seront reprises et les collecteurs remplacés sur une longueur d'environ 150 m. Les diamètres des collecteurs seront augmentés pour tenir compte des développements futurs. Le diamètre du collecteur des EC sera compris entre 1'000 et 1'200 mm et le diamètre du collecteur des EU compris entre 400 et 600 mm.

L'ensemble des branchements sera également renouvelé. Les chambres mixtes EC/EU seront remplacées par des chambres individuelles, pour chaque réseau. Les bâtiments bordiers sont normalement équipés en système séparatif. Cependant, des contrôles de raccordement seront effectués aux fins de détecter d'éventuels branchements non conformes.

3.1.2 Gaz

La conduite de gaz ainsi que les branchements privés seront changés sur l'entier de la rue du Temple et une seconde conduite sera posée en parallèle. La conduite principale actuellement en fonte sera remplacée par deux conduites en PE PN 10 DN 225/198.2 mm.

3.1.3 Eclairage public

L'éclairage public existant sera entièrement remplacé et rendu conforme au plan lumière.

Dès l'adoption du crédit de construction, les travaux pourront débuter, prévus qu'ils seront de se dérouler en deux étapes principales, à savoir :

1. le remplacement des collecteurs,
2. le remplacement des différents services.

Un sens de circulation sera conservé pendant la phase de chantier et le parking du Marché sera accessible. Les travaux devraient s'étaler sur une durée d'environ 6 mois. La remise en état de la chaussée se fera sur la base de la situation actuelle, sans aucune modification des aménagements de surface.

3.2 Tronçon rue du Temple - rue des Jardins

Le collecteur des EC qui sera mis en place sur ce tronçon aura un diamètre allant de 500 mm à 630 mm. Celui des EU aura un diamètre de 315 mm.

Le collecteur d'EC réalisé sur le tronçon « rue du Temple, ruelle des Ministres » sera mis en attente pour la 2^e étape qui se réalisera sous la rue des Jardins lorsque des projets de construction verront le jour. Cette opération fera l'objet d'un nouveau préavis à l'attention du Conseil communal.

Le collecteur d'EU sera réalisé en parallèle avec le collecteur d'EC. Il reprendra toutes les eaux mélangées actuelles de la rue des Jardins dans l'attente de la mise en conformité des biens-fonds et de la réalisation de l'étape 2 de la rue des Jardins.

La conduite de gaz sera posée en parallèle avec les collecteurs, tout comme la conduite d'eau potable du SIDERE.

Dans un 1^{er} temps, les collecteurs et services seront mis en attente sous la ruelle des Ministres en prévision de la réalisation de la 2^e étape.

Un cheminement piétonnier sera réalisé au bas de la parcelle du parc Veyrassat avec la mise en place d'un éclairage public. L'éclairage public existant sur le bas de la ruelle des Ministres sera remplacé.

Ces travaux se réaliseront en parallèle avec ceux de la rue du Temple et entraîneront ponctuellement une occupation partielle du parking actuel de la place du Marché.

4.	ASPECT FINANCIER
-----------	-------------------------

Les études de ces deux tronçons de collecteurs ont été confiées à deux bureaux différents. Les travaux ont fait l'objet de deux mises en soumission respectant la Loi sur les marchés publics et les devis suivants (pages 5 et 6) sont basés sur ce retour de soumissions.

Objet	Tronçon rue du Temple				Tronçon Temple-Jardins			
	EC/EU	ECLAIR	GAZ	TOTAUX	EC/EU	ECLAIR	GAZ	TOTAUX
TRAVAUX	1'153'900.00	118'200.00	231'750.00	1'503'850.00	550'500.00	67'500.00	46'500.00	664'500.00
Travaux de génie civil	1'140'900.00	77'200.00	110'750.00	1'328'850.00	548'000.00	35'000.00	30'000.00	613'000.00
a) Installation de chantier (INSTA)	89'900.00	6'200.00	7'750.00	103'850.00				
c) Réseaux assainissement (EU/EC)	1'051'000.00			1'051'000.00	548'000.00			548'000.00
d) Éclairage public (ECLAIR)		71'000.00		71'000.00		35'000.00		35'000.00
e) Distribution de gaz (GAZ)			103'000.00	103'000.00			30'000.00	30'000.00
Réserve signalisation avancée	2'000.00	1'000.00	1'000.00	4'000.00				
Marquage	4'000.00			4'000.00	2'500.00			2'500.00
Eclairage public (fourniture et pose appareillage)		40'000.00		40'000.00		32'500.00		32'500.00
Mobilier Urbain				0.00				
Contrôle caméra, pendant et après travaux	7'000.00			7'000.00				
Appareillage gaz			120'000.00	120'000.00			16'500.00	16'500.00
HONORAIRES Phase 1 (Projet)	42'000.00	2'500.00	3'500.00	48'000.00	55'000.00	1'500.00	5'000.00	62'500.00
Ingénieur PGEE	5'000.00			5'000.00				
Ingénieur civil	33'000.00	2'000.00	3'000.00	38'000.00	54'000.00	1'500.00	4'500.00	60'000.00
Communication, avocats, etc...	4'000.00	500.00	500.00	5'000.00	2'000.00		500.00	2'500.00
HONORAIRES Phase 2 (Exécution)	111'700.00	4'100.00	5'000.00	120'800.00	90'000.00	2'000.00	10'500.00	102'500.00
Ingénieur PGEE	2'000.00			2'000.00				
Ingénieur civil	52'200.00	3'600.00	4'500.00	60'300.00	80'000.00	2'000.00	10'000.00	92'000.00
Contrôles raccordements privés EC/EU	4'500.00			4'500.00				
Constats "avant/après" travaux (offre PP)	19'000.00			19'000.00	3'000.00			3'000.00
Géotechnicien	15'000.00			15'000.00				
Géomètre	10'000.00			10'000.00	5'000.00			5'000.00
Mesure vibrations	5'000.00			5'000.00				
Communication, avocats, etc...	4'000.00	500.00	500.00	5'000.00	2'000.00		500.00	2'500.00
DIVERS & IMPREVUS	192'000.00	14'200.00	26'150.00	232'350.00	80'000.00	3'000.00	7'000.00	90'000.00
Essais de portance, essai Panda	5'000.00			5'000.00				
Détermination des HAP	1'000.00			1'000.00				
Fouilles archéologiques exceptionnelles	30'000.00			30'000.00				
Frais de reproduction et information, phase 1	2'900.00	200.00	200.00	3'500.00				
Frais de reproduction et information, phase 2	11'600.00	800.00	1'000.00	13'400.00				
Assurance RC	14'500.00	1'000.00	1'250.00	16'750.00	5'000.00			5'000.00
Divers et imprévus	127'000.00	12'200.00	23'700.00	162'900.00	75'000.00	3'000.00	7'000.00	85'000.00
TOTAL GENERAL HT	1'499'600.00	139'000.00	266'400.00	1'905'000.00	776'500.00	74'000.00	69'000.00	919'500.00
TVA 7.7%	113'700.00	10'700.00	20'500.00	144'900.00	58'800.00	2'000.00	5'300.00	66'100.00
TOTAL GENERAL TTC	1'613'300.00	149'700.00	286'900.00	2'049'900.00	835'300.00	76'000.00	74'300.00	985'600.00

Objet	Totaux des deux tronçons			
	EC/EU	ECLAIR	GAZ	TOTAUX
TRAVAUX	1'704'400.00	185'700.00	278'250.00	2'168'350.00
Travaux de génie civil	1'688'900.00	112'200.00	140'750.00	1'941'850.00
a) Installation de chantier (INSTA)	89'900.00	6'200.00	7'750.00	103'850.00
c) Réseaux assainissement (EU/EC)	1'599'000.00			1'599'000.00
d) Éclairage public (ECLAIR)		106'000.00		106'000.00
e) Distribution de gaz (GAZ)			133'000.00	133'000.00
Réserve signalisation avancée	2'000.00	1'000.00	1'000.00	4'000.00
Marquage	6'500.00			6'500.00
Eclairage public (fourniture et pose appareillage)		72'500.00		72'500.00
Mobilier Urbain				
Contrôle caméra, pendant et après travaux	7'000.00			7'000.00
Appareillage gaz			136'500.00	136'500.00
HONORAIRES Phase 1 (Projet)	9'800.00	4'000.00	8'500.00	110'500.00
Ingénieur PGEE	5'000.00			5'000.00
Ingénieur civil	87'000.00	3'500.00	7'500.00	98'000.00
Communication, avocats, etc...	6'000.00	500.00	1000.00	7'500.00
HONORAIRES Phase 2 (Exécution)	201'700.00	6'100.00	15'500.00	223'300.00
Ingénieur PGEE	2'000.00			2'000.00
Ingénieur civil	132'200.00	5'600.00	14'500.00	152'300.00
Contrôles raccordements privés EC/EU	4'500.00			4'500.00
Constats "avant/après" travaux (offre PP)	22'000.00			22'000.00
Géotechnicien	15'000.00			15'000.00
Géomètre	15'000.00			15'000.00
Mesure vibrations	5'000.00			5'000.00
Communication, avocats, etc...	6'000.00	500.00	1000.00	7'500.00
DIVERS & IMPREVUS	272'000.00	17'200.00	33'150.00	322'350.00
Essais de portance, essai Panda	5'000.00			5'000.00
Détermination des HAP	1'000.00			1'000.00
Fouilles archéologiques exceptionnelles	30'000.00			30'000.00
Frais de reproduction et information, phase 1	2'900.00	200.00	200.00	3'300.00
Frais de reproduction et information, phase 2	11'600.00	800.00	1'000.00	13'400.00
Assurance RC	19'500.00	1'000.00	1'250.00	21'750.00
Divers et imprévus	202'000.00	15'200.00	30'700.00	247'900.00
TOTAL GENERAL HT	2'276'100.00	213'000.00	335'400.00	2'824'500.00
TVA 7.7%	172'500.00	12'700.00	25'800.00	211'000.00
TOTAL GENERAL TTC	2'448'600.00	225'700.00	361'200.00	3'035'500.00

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016-2021 / N° 26 de la Municipalité du 22 janvier 2018,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte les travaux de pose et de remplacement des différents services sur la rue du Temple et sur le tronçon entre la rue du Temple et la ruelle des Ministres.
2. Autorise à la Municipalité à entreprendre la construction de ces aménagements selon les projets mis à l'enquête publique.
3. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 3'035'500.— TTC pour le financement des travaux.
4. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 30 ans et à l'imputer sur les comptes suivants, conformément à leur affectation :
 - a. Fr. 2'448'600.— TTC à imputer au compte 4600.5040.22 « Remplacement des collecteurs pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres » ;
 - b. Fr. 225'700.— TTC à imputer au compte 4310.5010.22 « Remplacement et mise en conformité de l'éclairage public, pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres » ;
 - c. Fr. 361'200.— TTC soit le solde à imputer au compte 8300.5040.22 « Remplacement de la conduite de gaz pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres ».
5. Autorise la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 3'035'500.— TTC auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 6 février 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Denys Jaquet



Le Secrétaire

Pascal Petter

1^{ère} séance avec la commission : mercredi 21 mars 2018 à 19h.30, salle Chinet

Municipal délégué : M. Cédric Echenard

Affaire N° 43.03-07-0037